

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00762  
Numéro SIREN : 820 248 862  
Nom ou dénomination : 2L FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010877

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **D'ANNECY**

Date : 06/10/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/010877**  
n° de gestion : **2016B00762**  
n° SIREN : **820 248 862 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 06/10/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2L FINANCES  
ZA de Dessus le Fier 44 Impasse des Frênes 74370 ARGONAY

**date de clôture : 31/03/2020**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**





1

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Page 20

SAS 2L FINANCES

Néant  \*

Société de l'entreprise 44 Impasse des Frênes

74370 ARGONAY

Numéro SIRET \* 8 2 0 2 4 8 8 6 2 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2

Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 1 0 3 2 0 2 0	3 1 0 3 2 0 1 9	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	112	301	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	482 110	482 110	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>482 222</b>	<b>482 411</b>	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	40 342	263 587
		Autres * (3)	072	074	136 065	129 143
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	54 027	15 406	
	Charges constatées d'avance *	092	094	65		
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>230 498</b>	<b>408 136</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>712 720</b>	<b>890 546</b>
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>	<b>Exercice N-1 NET 2</b>	
Capital social ou individuel *		120		10 000	10 000	
Ecart de réévaluation		124				
Réserve légale		126		1 000	1 000	
Réserves réglementées*		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132		310 183	170 657	
Report à nouveau		134				
Résultat de l'exercice		136		141 806	139 526	
Provisions réglementées		140		16 612	12 190	
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>479 601</b>	<b>333 373</b>	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	<b>154</b>			
Emprunts et dettes assimilées		156		189 878	268 321	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		1 860	2 055	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)		172	15 463	41 381	286 797	
Produits constatés d'avance		174				
		<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>233 119</b>	<b>557 173</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		<b>712 720</b>	<b>890 546</b>	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				
	(4) Dont dettes à plus d'un an			195	128 357	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182		
	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2L FINANCES

Néant \*

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 2 0 | Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 1 9

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				13 1 0 3 2 0 2 0		13 1 0 3 2 0 1 9	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
	Production vendue { biens services * }	215		214			
		217		218	243 368	219 656	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226		1 000	
	Autres produits			230	1 911	10	
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			232	245 280	220 666	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	18 576	9 515	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243		244	9 468	11 105	
	Rémunérations du personnel *			250	162 044	157 689	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	30 642	20 465	
	Dotations aux amortissements *			254	189	189	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259		262	16	3	
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	220 937	198 965	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	24 343	21 700		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	130 512	130 517		
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294	4 426	5 839		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347		300	4 422	4 422	
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	4 200	2 430		
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>			310	141 806	139 526	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	141 806	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	4 200			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247		330	5 494			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. tendecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies) 138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990			
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdécies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexties) 992			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite 641		123 500	
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	28 000	354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	28 000	372			



Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2L FINANCES

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	567	472		474		476	567			567	
Immobilisations financières		480	482 110	482		484		486	482 110			482 110	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>482 677</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>482 677</b>			<b>482 677</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	266	562	189	564		566	455			455	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>266</b>	<b>572</b>	<b>189</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>455</b>		<b>455</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2L FINANCES

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	12 190	602	4 422	604		606	16 612
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	12 190	682	4 422	684		686	16 612

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	85 881
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 426
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

**5**

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2L FINANCES</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : <b>01/04/2019</b>		et clos le : <b>31/03/2020</b>		Durée en nombre de mois		
				<b>1</b>	<b>2</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>						
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	243 368	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
<b>TOTAL 1</b>				<b>106</b>	<b>243 368</b>	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
<b>TOTAL 2</b>				<b>144</b>	<b>8</b>	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>						
Achats				121	419	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	12 233	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	16	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
<b>TOTAL 3</b>				<b>152</b>	<b>12 669</b>	
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	230 708
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	230 708	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	243 368	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019	
Date de cessation				186		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>						

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
 1

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1
--	-----	---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 712 719.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 243 368.28 Euros et dégageant un bénéfice de 141 806.47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Par une assemblée générale extraordinaire du 11/03/2020, les associés ont décidé la transformation de la société en société par actions simplifiées (SAS).

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/03/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	567		
TOTAL	567		
Autres participations	482 110		
TOTAL	482 110		
TOTAL GENERAL	482 677		

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			567	567
TOTAL			567	567
Autres participations			482 110	482 110
TOTAL			482 110	482 110
TOTAL GENERAL			482 677	482 677

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	266	189		455
TOTAL	266	189		455
TOTAL GENERAL	266	189		455

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	189				
TOTAL	189				
TOTAL GENERAL	189				

### Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	12 190	4 422			16 612
TOTAL	12 190	4 422			16 612
TOTAL GENERAL	12 190	4 422			16 612
<b>Dont dotations et reprises exceptionnelles</b>		4 422			

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	40 342	40 342	
Taxe sur la valeur ajoutée	295	295	
Groupe et associés	135 770	135 770	
Charges constatées d'avance	65	65	
<b>TOTAL</b>	<b>176 471</b>	<b>176 471</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	120	120		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	183 758	55 401	128 357	
Emprunts et dettes financières divers	6 000	6 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 860	1 860		
Personnel et comptes rattachés	103	103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 008	10 008		
Impôts sur les bénéfices	4 200	4 200		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 927	9 927		
Autres impôts taxes et assimilés	1 661	1 661		
Groupe et associés	15 463	15 463		
Autres dettes	19	19		
<b>TOTAL</b>	<b>233 119</b>	<b>104 762</b>	<b>128 357</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	54 414			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 000			1 000

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	40 342
Disponibilités	11
Total	40 353

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	120
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 769
Dettes fiscales et sociales	672
Autres dettes	19
Total	2 579

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	1
Total	1

#### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	4 426	130 512
Dont entreprises liées		130 486

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	183 758
Total	183 758

#### Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Banque populaire 27/06/2016  
 Montant initial de cette garantie : 370 000  
 Montant restant dû en capital : 183 758  
 Date de fin d'échéance de la garantie : 27/06/2023  
 Nature de la sûreté réelle : Nantissement de 500 parts sociales de la SARL  
 : MEYER VENTILATION

#### Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

##### Engagements donnés

Autres engagements donnés :		44 086
Intérêts et assurance à acquitter sur emprunt	5 565	
Location avec option d'achat véhicule	38 521	
Total (1)		44 086

##### Engagements reçus

Avals cautions accordés	74 000
Total	74 000

#### Détail des cautions données

Cautions données au profit du : Banque Populaire des Alpes  
 Nom des personnes ayant donné leur caution : M LOUIS-PHILIPPE DE ALMEIDA  
 Montant initial de la caution : 37 000  
 Montant restant dû de la caution : 37 000

Cautions données au profit du : Banque Populaire des Alpes  
 Nom des personnes ayant donné leur caution : MME LAETITIA DE ALMEIDA  
 Montant initial de la caution : 37 000  
 Montant restant dû de la caution : 37 000

- Intervention de Bpifrance en garantie du prêt LBO de 370 000 € sur 84 mois garanti à hauteur de 185 000 € sur une durée de 84 mois.

## Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS 2L FINANCES  
74370 ARGONAY

Page : 12

Société <b>A. Renseignements détaillés</b>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SARL MEYER VENTILATION - Participations détenues entre 10 et 50 % <b>B. Renseignements globaux</b> - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	7 622	553 741	100.00	482 110	482 110	-135 770		2 098 315	210 799	130 000	

## - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Dotation amortissement dérogatoire	4 422	6 872 50
Total	4 422	

### Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Avantage en nature véhicule	675
Remboursements formations	1 228
Total	1 903





**2L FINANCES**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : ZA de Dessus le Fier**  
**44, impasse des Frênes**  
**Argonay, 74370 ANNECY**  
**820 248 862 RCS ANNECY**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28 SEPTEMBRE 2020**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 141 806,47 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	141 806,47 euros
- A titre de dividendes Soit 70 euros par action	70 000,00 euros
Le solde, soit Au compte " réserves facultatives" Lequel est ainsi porté de 310 182,78 euros à 381 989,25 euros.	71 806,47 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

u

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 70.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices sociaux.

#### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 septembre 2020**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président  
M. Louis-Philippe LOPES DE ALMEIDA

